



Aytré, le mardi 8 avril 2025

**DÉCISION DU MAIRE**  
**N°21\_2025**

**OBJET : Sortie inventaire 210024 - Deux caméras piéton**

**Émetteur :**  
Police municipale  
05 46 30 19 17  
Resp.pm@aytre.fr

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 relatif aux pouvoirs délégués du conseil municipal au maire,

VU la délibération du conseil municipal n°3 en date du 10 juillet 2021, autorisant monsieur le maire à décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

**Affaire suivie par :**  
Alexandre LOULIER

VU la proposition de reprise pour destruction formulée par la société CamHitecdis – 21 rue des Papillons – 17320 MARENNES, de deux caméras individuelles EH-17 acquises en 2021 par la commune d'Aytré, répertoriées au patrimoine de la commune sous le numéro d'inventaire 210024,

CONSIDÉRANT que ce matériel est devenu obsolète et ne remplit plus pleinement ses fonctions,

**Le Maire DÉCIDE :**

**Article I.**

Les deux caméras piétons EH-17 affectées au service de police municipale seront reprises pour destruction par la société CamHitecdis – 21 rue des Papillons – 17320 MARENNES.

**Article II.**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, transmise en Préfecture et affichée en mairie.

**Article III. Contester une décision**

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa notification ou en déposant en ligne depuis [telerecours.fr](http://telerecours.fr)

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif adressé à l'auteur de la décision.

Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.

**Par délégation du conseil municipal**

**Tony LOISEL**

*Maire*



Place des Charmilles, BP 30 102, 17442 AYTRÉ CEDEX  
05 46 30 19 19 - [information@aytre.fr](mailto:information@aytre.fr)

Ville d'Aytré

[aytre.fr](http://aytre.fr)